

Nous relayons l'information parue sur l'extranet de la Fédération

Communication de notre ministère de tutelle.

Après l'attaque meurtrière dont le journal "Charlie Hebdo" a été victime hier mercredi 07 Janvier 2015, le plan vigipirate a été relevé en Ile de France au niveau maximal "Alerte Attentat".

En conséquence, vous êtes tenus de signaler à votre préfecture de rattachement les manifestations sportives à venir courant de ce mois de janvier 2015, organisées sous votre responsabilité (Ligues - Comités départementaux et/ou Clubs), et notamment, celles qui regroupent un public significatif.

Vous devez, par ailleurs, transmettre cette consigne à l'ensemble des interlocuteurs qui seraient concernés par cette mesure, et qui relèvent de votre autorité.